

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du 17 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept juin, le conseil syndical s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes à Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le huit juin précédent, par Monsieur ESCUDERO, Président en exercice du Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB).

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Pouvoirs : 3

Membres votants : 11

LA CLUSAZ : COLLOMB-GROS Didier

MANIGOD : ESCUDERO Arnaud

THÔNES : BAERT Grégory, Leslie BIBOLLET, Sébastien CHALLAMEL

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : ALVIN-BESSON Delphine, DOUCHE Mélanie, MERMILLOD-BLONDIN Alexia

Excusés avec pouvoir : CHAUSSON Stéphane (pouvoir à CHALLAMEL Sébastien), NAZON Mickaël (pouvoir à ESCUDERO Arnaud), SUIZE Christophe (pouvoir à COLLOMB-GROS Didier)

Excusés : DONZEL-GONET Michaël

Absent :

Secrétaire de séance : DOUCHE Mélanie,

DEL2026- 19 PUBLICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU SIVOM SUR LE SITE INTERNET DE LA CCVT

Vu les articles L.312-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration relatifs à la mise à disposition des documents administratifs ;

Vu l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la publicité des actes ;

Vu le règlement général sur la protection des données (RGPD règlement UE 2016/679) et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ;

Considérant la nécessité d'assurer la publicité des actes administratifs su SIVOM conformément aux textes en vigueur ;

Considérant l'intérêt d'améliorer l'accessibilité des délibérations auprès du public ;

Considérant que le site internet de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes constitue un support complémentaire pertinent pour la diffusion des actes du SIVOM ;

Considérant que cette publication doit être réalisée dans le respect des règles de protection des données personnelles ;

EXPOSE :

Le syndicat a été informé du cadre réglementaire applicable à la publication de ses délibérations, notamment en matière de publicité des actes, d'accès aux documents administratifs et de protection des données personnelles. Afin d'améliorer l'accessibilité des décisions du SIPB et de renforcer l'information du public, il est proposé d'assurer la publication des actes exclusivement par voie dématérialisée, sur le site internet de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. La publication papier est supprimée ; cette démarche entièrement dématérialisée est conforme à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel admet la publication en ligne comme mode de publicité à part entière.

Cette publication permettra :

- de garantir la conformité réglementaire ;

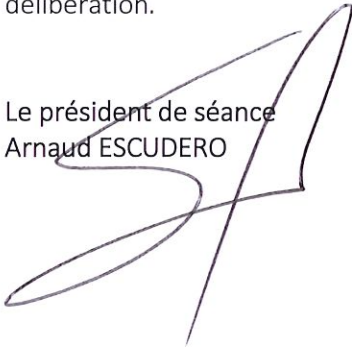
- d'assurer une meilleure diffusion des actes ;
- de faciliter l'accès du public aux décisions du SIVOM.

Nombre de membres en exercice : 12 — Nombre de membres présents : 8 — Nombre de pouvoirs : 3 — Nombre de votants : 11 — Pour : 11 — Contre : 0 — Abstention : 0.

Le syndicat, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la publication des délibérations du SIVOM sur le site internet de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;
- AUTORISE Monsieur le Président à transmettre les actes à la CCVT pour mise en ligne ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour procéder aux notifications et à l'exécution de la présente délibération.

Le président de séance
Arnaud ESCUDERO



Ainsi fait et délibéré aux lieux et date susdits

Le secrétaire de séance
DOUCHE Mélanie

